



Adresse de retour Postbus 2232, 3500 GE Utrecht, Pays-Bas

Chauffeur véhicule en panne

**Rijkswaterstaat Verkeer-
en Watermanagement**
Ing. R.P.J.M. Salden

Griffioenlaan 2
3526 LA Utrecht
Postbus 2232
3500 GE Utrecht
Pays-Bas
www.rijkswaterstaat.nl

Contact
Programmabureau Incident
Management

Date 28 février 2017
Objet La mise en pratique d'un dépannage accéléré/retardé

Notre référence
ZB/PBIM/GJV/00048

Votre référence
Pièce(s) jointe(s)

Cher chauffeur,

Un accident ou un dépannage impliquant des poids lourds entraîne souvent de longs embouteillages, qui génèrent un préjudice économique considérable. Il est donc dans l'intérêt de tout le monde de résoudre rapidement les incidents avec des poids lourds.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, un poids lourd peut être dégagé plus rapidement (dépannage accéléré) ou peut être déplacé afin de ne plus importuner le trafic (dépannage retardé). Le poids lourd peut alors être enlevé pendant les moments de creux. Le dépannage accéléré ou retardé peut entraîner un dommage supplémentaire à votre véhicule et/ou chargement. Si un dommage supplémentaire est causé à votre véhicule et/ou chargement dû à l'application de la nouvelle méthode d'agir, vous pouvez, sous certaines conditions, obtenir un dédommagement auprès du Ministère des Travaux Publics et de la Gestion des Eaux.

Vous êtes tenu d'introduire auprès du Ministère des Travaux Publics et de la Gestion des Eaux une demande de dédommagement écrite du préjudice financier supplémentaire à votre véhicule et/ou chargement dû à l'application de la nouvelle méthode de dépannage accéléré ou retardé. Dans ce cadre, les informations suivantes doivent être fournies :

1. Les données relatives au véhicule	2. Les données relatives à l'accident	3. Le détail des dégâts (pièces jointes)
<ul style="list-style-type: none">- L'immatriculation du véhicule, de la remorque et/ou semi-remorque endommagé(e)- Nom du teneur de l'immatriculation du véhicule- Adresse complète- Numéro de téléphone Personne à contacter	<ul style="list-style-type: none">- Date de l'accident- Heure de l'accident- Lieu de l'accident (numéro d'autoroute et indication hm)	<ul style="list-style-type: none">- Rapport d'avarie concernant <u>les dégâts supplémentaires</u> (expertise des dégâts)- Devis pour la réparation de <u>ces dégâts supplémentaires</u> (concessionnaire)

Les informations ci-dessus sont à envoyer au Ministère des Travaux Publics et de

la Gestion des Eaux à l'adresse suivante :

Centraal Meldpunt Vrachtautoberging (CMV)
O.v.v. Extra schade versnelde/ uitgestelde berging
Postbus 536
2300 AM LEIDEN - PAYS-BAS

**Rijkswaterstaat Verkeer-
en Watermanagement**
Ing. R.P.J.M. Salden
Notre référence
ZB/PBIM/GJV/00048

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le CMV :

- Numéro de téléphone : +31 (0)71-5249439

Dès la réception de votre demande et des informations ci-dessus, le Ministère des Travaux Publics et de la Gestion des Eaux traitera votre dossier. Vous recevrez un accusé de réception écrit.

Souvent un expert en véhicules, chargements et environnement sera sur place. Cet expert conseille les services d'assistance et rédige un rapport de toute la gestion de l'incident. Les frais de l'intervention de cet expert sont répartis par le CMV entre les propriétaires des poids lourds et sont essentiellement récupérables auprès de l'assureur (des assureurs). Votre assureur est en droit de recevoir une copie du rapport (en néerlandais).

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur <https://www.stimva.nl>

Salutations distinguées,

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX,
En son nom,
Le directeur de la Gestion du trafic routier VWM,

M. R.P.J.M. Salden

b.a. D. Offewanger